

**THERMOSEPT NKP**      **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : THERMOSEPT NKP

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG  
Sihlfeldstr. 58  
8003 Zürich  
Suisse  
Téléphone: +41444665544  
Téléfax: +41444665533  
mail.ch@schuelke.com  
www.schuelke.comPersonne de contact : Application Department HI  
+49 (0)40/ 521 00 544  
ADHI@schuelke.com  
(Schülke France SARL: +33-0149698378)  
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)  
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544  
+49 (0)40 / 52 100 -0**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Corrosif

R34: Provoque des brûlures.


**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**THERMOSEPT NKP** *No Change Service!*

Version 02.00 Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée  
29.10.2012

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H290 H314
Conseils de prudence	:	P280  P301+P330+P331 P303+P361+P353 P305+P351+P338+P310  P501
		Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

7664-38-2 Acide orthophosphorique

**2.3 Autres dangers**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

**Composants dangereux**

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)

**THERMOSEPT NKP** *No Change Service!*

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Acide orthophosphorique	7664-38-2 231-633-2	C; R34	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290	50 - 70 %
-------------------------	------------------------	--------	--	-----------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion	: Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: effets corrosifs
-----------	--------------------

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.
------------	---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. La combustion produit des fumées caustiques.
--	--

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**THERMOSEPT NKP**      **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.  
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.  
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur.  
Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des bases.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

**THERMOSEPT NKP** *No Change Service!*

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Valeur limite acceptable	1 mg/m <sup>3</sup>	EC/2000/39
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Valeur limite à courte terme	2 mg/m <sup>3</sup>	EC/2000/39
Acide orthophosphorique	7664-38-2	MAK	1 mg/m <sup>3</sup>	SUVA
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Valeur limite à courte terme	2 mg/m <sup>3</sup>	SUVA

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains	: Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection de la peau et du corps	: vêtement de protection résistant aux acides
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux	: Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
-------------------	---

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable

**THERMOSEPT NKP** *No Change Service!*

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Inflammabilité	: ne s'enflamme pas
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: env. 1,2, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C,
Pression de vapeur	: env. 25 hPa, 20 °C,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,43 g/cm <sup>3</sup> , 20 °C
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Corrosif(ve) au contact avec des métaux	: > 6,25 mm/a, Corrosif pour les métaux Aluminium Acier doux
---	--

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des bases lessives)

**10.4 Conditions à éviter**

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: > 15000 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul
-------------------------------	--

**THERMOSEPT NKP** *No Change Service!*

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

	décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: 4567 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit**

|| Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit**

|| Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Acide orthophosphorique:**

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. largement basé sur l'évidence chez l'homme

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Composants:****Acide orthophosphorique:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Composants:****Acide orthophosphorique:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Acide orthophosphorique:**

|| Effets sur la fertilité : Rat, Oral(e), NOAEL: F1: &gt;= 500 mg/kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Térogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit**

**THERMOSEPT NKP**      *No Change Service!*

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Acide orthophosphorique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés aqua-  
tiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit**Demande Chimique en Oxy- : < 50 mg/l, solution de 10 %  
gène (DCO)**Composants:****Acide orthophosphorique:**Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas  
valables pour les substances inorganiques.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit**Coefficient de partage: n- : Non applicable  
octanol/eau**Composants:****Acide orthophosphorique:**

Bioaccumulation : Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Acide orthophosphorique:**

Mobilité : Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit**Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique  
(PBT).**12.6 Autres effets néfastes****Produit**Information écologique sup- : aucun  
plémentaire**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets  
européen. (CED).



**THERMOSEPT NKP**      **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

---

Emballages contaminés	:	Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.
Code d'élimination des déchets	:	CED 070601
Code d'élimination des déchets(Groupe)	:	Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

<b>ADR</b>	:	UN 1805
<b>IMDG</b>	:	UN 1805
<b>IATA</b>	:	UN 1805

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

<b>ADR</b>	:	ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION
<b>IMDG</b>	:	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
<b>IATA</b>	:	Phosphoric acid, solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADR</b>	:	8
<b>IMDG</b>	:	8
<b>IATA</b>	:	8

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C1
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	E
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
EmS Code	:	F-A, S-B
<b>IATA</b>		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	856
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**THERMOSEPT NKP**      **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : aucun, Directive 2010/75/EU sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

: aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrases R**

R34 : Provoque des brûlures.

**Texte complet pour phrase H**

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Texte complet pour autres abréviations**

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. Corrosion cutanée

**Information supplémentaire**

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont don-

**THERMOSEPT NKP**      **No Change Service!**

Version 02.00      Date de révision 13.06.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

---

nées qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.